

Compte rendu de séance

Séance du 7 Juillet 2023

L'an 2023 et le 7 Juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de
JOLLIVET Michel Maire

Présents : M. JOLLIVET Michel, Maire, Mmes : FÉRIAU Brigitte, HOUDAYER Lucette, SIX Sylvie, SOBCZYK Isabelle, SZEWCZYK Emilie, WINANDY Isabelle, MM : BODARD Ludovic, DEGONNE Jean-Paul, LEDOUX Bruno, ROCHETTE Denis, ROY Christophe, SAVARD Didier

Mme BOUCHER Catherine, Mme SABAROTS Muriel, M. BOUTARD Hugo, M. DELAUNAY Maxime.

Mme HUCHOT Élisabeth pouvoir donné à Mme FÉRIAU Brigitte, Mme ROY Anne pouvoir donné à M. JOLLIVET Michel

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 12

Date de la convocation : 30/06/2023

Date d'affichage : 10/07/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le : 10/07/2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme Lucette HOUDAYER

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Approbation du procès-verbal du 09 juin 2023
- Rue de la Riandière - Attribution du marché de travaux relatif au renouvellement du réseau d'eaux usées (tranchée ouverte, gainage) d'eau pluviale et du renforcement / renouvellement du réseau d'eau - 2023-052
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe. - 2023-053
- Modification du tableau des effectifs - 2023-054
- Adhésion à l'Association de Développement des Transports Collectifs en Touraine - 2023-055

En ouverture de séance, Monsieur le Maire a tenu à s'excuser pour le report à la dernière minute de la réunion du Conseil municipal qui aurait dû se tenir le 29 juin dernier. En effet, le Maître d'œuvre n'avait pas reçu le retour des offres négociées des entreprises. Le rapport d'analyse des offres n'était donc pas finalisé.

Rue de la Riandière - Attribution du marché de travaux relatif au renouvellement du réseau d'eaux usées (tranchée ouverte, gainage) d'eau pluviale et du renforcement / renouvellement du réseau d'eau - réf : 2023-052

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L 2123-1, R 2123-1 à R 2121-8 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée.

Monsieur le Maire expose :

- **Que** le marché de travaux relatif à la réhabilitation / renouvellement du réseau d'eaux usées (tranchée ouverte et gainage), renouvellement du réseau d'eau pluviale et du réseau d'eau potable a été publié le 09 mai 2023, avec une date de remise au 31 mai 2023 à 12h00.
- **Que** ce marché de travaux est réparti en un lot unique.
- **Qu'après** analyse par le bureau d'études Infrastructures concept, Maître d'œuvre de l'opération, il est proposé d'attribuer le marché de travaux comme suit :
 6. Société DAGUET TP sise ZI les Malvaux – 37800 SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS pour un montant total de travaux de 318 046,90 € HT qui se décompose comme suit :
 1. Travaux de réhabilitation / renouvellement du réseau d'eaux usées rue de la Riandière en tranchée ouverte : 62 040,00 € HT (Budget assainissement)
 2. Travaux de réhabilitation / Renouvellement du réseau d'eaux usées rue de la Riandière – travaux de gainage : 69 535,40 € HT (Budget Assainissement)

3. Renouvellement du réseau d'eau pluviale entre la RD 938 et rue de la Closerie : 75 228,00 € HT (Budget principal)
4. Renforcement / Renouvellement du réseau d'eau potable entre la RD 938 et rue de la Closerie : 111 243,50 € (Budget eau potable)

Considérant l'intérêt que revêt cette délibération pour la Commune de Neuillé-Pont-Pierre.

Monsieur Christophe ROY explique que dans le cadre de ce dossier, il était nécessaire d'avancer la date du Conseil municipal au maximum afin de gagner le maximum de temps sur cette opération. La commune a reçu un rétroplanning qui prévoit un phasage de l'opération avec un commencement des travaux de gainage dès le 07 août 2023. Le génie civil débutera dans la semaine allant du 15 au 21 août 2023. La fin de chantier est prévue à la fin septembre 2023.

Madame Isabelle WINANDY demande si la rue de la Riandière sera coupée pendant tout le temps des travaux ?

Monsieur Christophe ROY répond par l'affirmative. Si l'opération le permet des ouvertures partielles pourront peut-être envisagées. Monsieur Christophe ROY explique qu'il est important de mettre en œuvre des trottoirs sur les accotements de la route départementale. Aujourd'hui l'intervention du Département pour refaire le tapis de la route est arrêtée au début du mois d'octobre. Dans l'idéal, il conviendrait que le Département puisse intervenir à la mi-octobre ce qui permettrait aux entreprises qui interviennent avant de finaliser leurs travaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

7. **Décide** d'attribuer le marché de travaux relatif à la réhabilitation / renouvellement du réseau d'eaux usées (tranchée ouverte et gainage), renouvellement du réseau d'eau pluviale et du réseau d'eau potable à la Société DAGUET TP sise ZI les Malvaux – 37800 SAINTE-CATHERINE-DE-FIERBOIS pour un montant total de travaux de 318 046,90 € HT qui se décompose comme suit :
 1. Travaux de réhabilitation / renouvellement du réseau d'eaux usées rue de la Riandière en tranchée ouverte : 62 040,00 € HT (Budget assainissement)
 2. Travaux de réhabilitation / Renouvellement du réseau d'eaux usées rue de la Riandière – travaux de gainage : 69 535,40 € HT (Budget Assainissement)
 3. Renouvellement du réseau d'eau pluviale entre la RD 938 et rue de la Closerie : 75 228,00 € HT (Budget principal)

4. Renforcement / Renouvellement du réseau d'eau potable entre la RD 938 et rue de la Closerie : 111 243,50 € (Budget eau potable)

- **Précise** que cette opération est inscrite au budget principal (opération 431), au budget assainissement (opération 15) et au budget eau potable (opération 117)
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette décision.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe - réf : 2023-053

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

- **Que** dans le cadre des dossiers d'avancements de grade proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire, il est proposé de créer :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 35/35ème et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à 35/35ème.
- **Que** cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées à raison d'une durée hebdomadaire de 35 heures,
- **Que** cet emploi sera pourvu en application du Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Monsieur le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 35/35ème

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **De créer** à compter du 1er juillet 2023, le poste suivant :
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à 35/35ème

- **De pourvoir** ce poste dans les conditions statutaires édictées le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.
- **De supprimer** un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à 35/35^{ème} à compter du 30 juin 2023.
- **D'inscrire** les sommes nécessaires au budget, chapitre 012
- **D'inscrire** ce poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au tableau des effectifs en conséquence.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Modification du tableau des effectifs - réf : 2023-054

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Monsieur le Maire expose :

Que Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet 35/35^{ème} pour le service administratif de la Mairie (en remplacement d'un poste précédemment crée d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe avec la même quotité de service).

- **Que** cet agent assurera les tâches qui lui seront confiées.
- **Que** cet emploi sera pourvu en application du Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Le tableau des effectifs se présenterait comme suit :

Civilité	Nom Prénom	Grade	Taux d'activité	Service	Grade	Quotité	Pourvu/Non pourvu
Mme	ALLARD Emilie	AGENT ADMINISTRATIF	100	ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35	Pourvu
Mme	MARTEL Christèle	AGENT ADMIN QUALIFIE	100	ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal de 1ère classe	35	Pourvu
Mme	PLET C?line	AGENT ADMINISTRATIF	100	ADMINISTRATIF	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35	Pourvu
Mme	DUMAS Magali	AGENT ADMINISTRATIF	100	ADMINISTRATIF	Adjoint administratif territorial 2ème classe	35	Pourvu
M.	VUILLEMOT Yannick	ATTACH? TERRITORIAL	100	ADMINISTRATIF	Attaché territorial	35	Pourvu
Mme	BOUCHET Isabelle	AGENT TERRITORIAL D'ANIMATION	100	ALSH	Adjoint d'animation territorial	21,5	Pourvu
M.	LEYGUE Quentin	AGENT TERRITORIAL D'ANIMATION	100	ALSH	Adjoint d'animation territorial	23	Pourvu
Mme	GALLINA Anais	AGENT TERRITORIAL D'ANIMATION	100	ALSH	Adjoint d'animation territorial	23	Pourvu
Mme	PASQUIER Karine	DIRECTRICE CENTRE DE LOISIRS	100	ALSH	Adjoint principal de 1ère classe	30	Pourvu
Mme	VALENTE Aurélie	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	CANTINE	Adjoint technique territorial 2ème classe	9	Pourvu
Mme	RENOU Carole	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	CANTINE	Adjoint technique territorial 2ème classe	35	Pourvu
Mme	BOUQUET Emmanuelle	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	CANTINE	Adjoint technique territorial 2ème classe	35	Pourvu
Mme	NOYAU Morgane	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	CANTINE	Adjoint technique territorial 2ème classe	4,5	Pourvu
Mme	SALMON Jennifer	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	CANTINE / GARDERIE	Adjoint technique territorial 2ème classe	26,7	Pourvu
Mme	SALMON Justine	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	CANTINE / GARDERIE	Adjoint technique territorial 2ème classe	20	Pourvu
Mme	VITEL Mélanie	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	CANTINE / GARDERIE	Adjoint technique territorial 2ème classe	19,1	Pourvu
Mme	BOOIER Maria Aldina	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	CANTINE / GARDERIE	Adjoint technique principal de 2ème classe	33	Pourvu
Mme	CHAUTARD Annabelle	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	GARDERIE	Adjoint technique territorial 2ème classe	6,5	Pourvu
Mme	AUBERT Christelle	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	ECOLE MATERNELLE	Adjoint technique territorial 2ème classe	34	Pourvu
Mme	BONNIN NATHALIE	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	ECOLE MATERNELLE	Adjoint technique territorial 2ème classe	34	Pourvu
Mme	GARON Coraline	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	ECOLE MATERNELLE	Adjoint technique territorial 2ème classe	34	Pourvu
M.	LANDAIS Arnaud	BRIGADIER-CHEF PRINCIPAL	100	POLICE MUNICIPALE	Brigadier chef principal	35	Pourvu
M.	BELERT Nicolas	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	TECHNIQUE	Adjoint technique territorial 2ème classe	35	Pourvu
M.	DESNEUX-JOUBERT Anthony	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	TECHNIQUE	Adjoint technique territorial 2ème classe	35	Pourvu
M.	GRAU Olivier	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	TECHNIQUE	Adjoint technique principal de 2ème classe	35	Pourvu
M.	JANGLIENEAU S?bastien	AGENT DES SERVICES TECHNIQUES	100	TECHNIQUE	Adjoint technique territorial principal de 2ème c	35	Pourvu
M.	LANDAIS Alexandre	AGENT DES SERVICES TECHNIQUES	100	TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal	35	Pourvu
M.		ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	TECHNIQUE	Adjoint technique territorial 2ème classe	35	Pourvu
M.	NAZE Jacky	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	TECHNIQUE	Adjoint technique territorial 2ème classe	35	Pourvu
	Renfort contractuel ponctuel		100	TECHNIQUE	Adjoint technique territorial 2ème classe	35	Non pourvu
Mme	VALENTE Aur?lie	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	Adjoint technique territorial 2ème classe	21	Pourvu
Mme	LONGO S?phanie	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	Adjoint technique territorial 2ème classe	15	Pourvu
Mme	SALMON Justine	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	100	ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX	Adjoint technique territorial 2ème classe	15	Pourvu
Mme	ROULLIN Véronique	AGENT SOCIAL	27/35	MARPA	AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1ERE CLASSE TITULAIRE	27	Pourvu
Mme	COUBARD Pauline	AGENT SOCIAL	27/35	MARPA	AGENT SOCIAL TITULAIRE	27	Pourvu
Mme	DELAGARDE Sylvie	AGENT SOCIAL	27/35	MARPA	AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 2ème classe TITULAIRE	27	Pourvu
Mme	NAZE Jasmine	AGENT SOCIAL	27/35	MARPA	AGENT SOCIAL TITULAIRE	27	Pourvu
Mme	JOUSSE Laly	AGENT SOCIAL	27/35 CDD jusqu'au 30/06/23	MARPA	AGENT SOCIAL CONTRACTUEL	27	Pourvu
Mme	ROMASTIN Emilie	AGENT SOCIAL	CDD mensuel	MARPA	AGENT SOCIAL CONTRACTUEL	27	Pourvu
Mme	CABALLERO Coraline	AGENT SOCIAL	CDD mensuel	MARPA	AGENT SOCIAL CONTRACTUEL	27	Pourvu
Mme	DANELO Eva	AGENT SOCIAL	CDD mensuel	MARPA	AGENT SOCIAL CONTRACTUEL	27	Pourvu
Mme	SARRAF Marina	DIRECTRICE ADJOINTE	100	MARPA	REDACTEUR CDD CONTRACTUEL	35	Pourvu
Mme	VILHEM MERCERAND Katia	DIRECTRICE	100	MARPA	ATTACHE CDI CONTRACTUEL	35	Pourvu
Mme	SALMON Patricia	AGENT SOCIAL	CDD mensuel	MARPA	RES	27	Pourvu

Le Maire requiert l'accord de l'assemblée délibérante afin de créer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe tel qu'exposé ci-dessus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- **De créer** 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème} (poste occupé par Madame ALLARD Émilie)
- **De pourvoir** ce poste dans les conditions statutaires édictées par le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- **D'inscrire** les sommes nécessaires au budget principal
- **D'inscrire** ce poste au tableau des effectifs en conséquence.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette délibération.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Adhésion à l'Association de Développement des Transports Collectifs en Touraine - réf : 2023-055

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29.

Monsieur le Maire expose :

- **Que** l'Association de Développement des Transports Collectifs en Touraine de loi 1901, a été créée en 1975. Elle s'intitula d'abord l'Association des Usagers de Transports (AUT), puis Association de Développement du Tramway à Tours (ADTT), puis Association de Développement des Transports Collectifs en Touraine.
- **Que** cette association rencontre les personnes en charge des problématiques des transports de personnes en Touraine, et leur soumet des remarques et des propositions.
- **Que** cette Association se préoccupe des problématiques telles que celles portant sur les lignes de train locales (comme Tours-Loches ou Tours-Chinon) et régionales, le prix et la qualité de service du TGV, la liaison ferroviaire entre les gares de Saint-Pierre-des-Corps et Tours, de plus en plus délaissée par la SNCF, plus largement l'étoile ferroviaire qui entoure l'agglomération tourangelle, la fermeture des guichets à Saint-Pierre-des-Corps, première gare de la région Centre-Val-de-Loire, la possibilité de transporter des vélos dans les bus, les tramways ou les trains, les parkings sécurisés pour ces mêmes vélos, les transports des personnes dans le reste du département...
- **Que** cette Association travaille actuellement sur la desserte de trains sur la ligne SNCF TOURS/LE MANS – LE MANS/TOURS.
- **Que** l'adhésion à l'Association de Développement des transports Collectifs de Touraine s'élève à 150 €.

Considérant l'intérêt pour les Noviliaciens d'améliorer la desserte en train sur la ligne SNCF TOURS/LE MANS – LE MANS/TOURS.

Monsieur le Maire expose qu'une présentation de l'Association de Développement des Transports Collectifs en Touraine a été faite au dernier Conseil Communautaire qui s'est tenu le 05 juillet dernier.

Madame Isabelle SOBCZYK demande si les arrêts du soir et du matin seront maintenus pour les lycéens ?

Madame Sylvie SIX répond par l'affirmative et ajoute que la démarche de cette association c'est de réussir à ajouter des arrêts supplémentaires. Un retour sur cette demande est espéré à la mi-décembre 2023.

Monsieur Christophe ROY explique que la mobilité est un enjeu majeur pour le territoire et les administrés.

Madame Sylvie SIX précise qu'il y a une forte demande pour les voitures en autopartage, en piste cyclable et pour l'implantation de bornes de charges rapides.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide** d'adhérer à l'Association de Développement des transports Collectifs en Touraine sise – Maison des Associations – 94, rue du Sanitas – 37000 TOURS – pour l'année 2023 pour un montant de 150 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette délibération.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Commission cimetière

Monsieur Didier SAVARD expose que le samedi 1^{er} juillet 2023 s'est tenue une opération de désherbage participatif au cimetière communal. Il y avait entre 8 et 10 personnes qui ont nettoyé le cimetière. Le désherbage a été fait au niveau des entres-tombes. Quand au service technique il désherbera les allées du cimetière.

Madame Lucette HOUDAYER regrette qu'il y eût très peu d'élus parmi les 19 élus du Conseil municipal. Monsieur Christophe ROY répond que les élus ont pu prendre des engagements de longues dates auxquels ils ne pouvaient se soustraire. Le service technique n'a pas pu intervenir suite à un concours de circonstances. En l'état la situation n'est pas acceptable certes, mais la superficie des espaces publics de Neuillé-Pont-Pierre est de plus en plus importante.

Madame Brigitte FÉRIAU expose qu'il faudra revoir le concept dans le nouveau cimetière afin de diminuer la charge de l'entretien de celui-ci.

Monsieur Christophe ROY répond que cela a d'ores et déjà été prévu avec la mise en place de stabilisé. Monsieur Didier SAVARD précise qu'il y a des monuments qui sont en très mauvais état.

Friche industrielle

Monsieur Christophe ROY explique que l'entreprise a installé sa base de vie le 3 juillet 2023. La phase de désamiantage est prévue pour 5 semaines. La déconstruction interviendra après avec une fin de travaux prévue pour le début du mois d'octobre 2023.

Commission communication

Madame Sylvie SIX indique l'invitation pour la cérémonie du 14 juillet a été envoyée aujourd'hui. Celle-ci se fera sans musique.

Le comité des fêtes organisera sa manifestation le 15 juillet. Le feu d'artifices est pour le moment maintenu.

Madame Silvie SIX expose qu'une invitation sera lancée prochainement afin d'inaugurer conjointement le Parc de jeux, le Château-d'eau, la Place du Parc CHAUVIN et l'avenue du Général de Gaulle. La date retenue est le 15 septembre 2023 à 18h00.

La commune a été sollicitée pour accueillir récemment le bus numérique. Il y avait 5 personnes le matin et 2 l'après-midi. Un intervenant numérique passera à nouveau pour 8 ateliers au cours des mois de mars 2024 à la Salle des Associations.

Enfin la Fédération Française des Sports proposera des activités pour les aînés. Cela devrait débiter dès janvier 2024.

Caravane sportive

La caravane sportive sera présente les 12 et 13 juillet 2023 au niveau du gymnase communautaire. L'association Zen POKER qui s'occupera de la buvette et de la restauration bénéficiera du prêt d'une remorque frigorifique. Ce prêt a été accordé par le SUPER U de la Commune. L'objectif poursuivi par le Département d'Indre-et-Loire est de faire découvrir les différentes activités sportives aux centres de loisirs. Les activités proposées concernent les enfants et les adultes. Pour l'atelier de randonnée pédestre, il y aura une petite randonnée dans le centre-ville où il sera fait une présentation historique des différents monuments. Il y aura également des ateliers pour expliquer ce qu'est une longitude et une latitude.

Monsieur Jean-Paul DEGONNE expose que la Commune a engagé une Société de sécurité pour surveiller les installations pour la nuit.

Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Monsieur Jean-Paul DEGONNE explique que les élections pour le CMJ sont programmées pour la rentrée avec une distribution de flyers dès la deuxième semaine de la reprise scolaire. Les élections sont prévues en novembre 2023.

Parc de jeux

Monsieur Jean-Paul DEGONNE expose que l'aménagement du Parc Maintenon avec l'installation de structures de jeux est en cours de finalisation.

Monsieur Christophe ROY explique que pour la mise en place des structures de jeux au niveau du Parc Maintenon il a été étalé 90 m3 de copeaux pour sécuriser le site. Il est nécessaire d'en ajouter encore un peu en complément. Le parc devrait être ouvert au plus tard le 18 juillet 2023.

Sentiers de randonnées

Les plaquettes sont en cours d'impression. Le panneau de départ et aux ateliers. Il ne reste plus qu'à le poser.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Il y a une forte demande à l'ALSH. Aujourd'hui, il y a 40 places et certaines semaines il serait nécessaire d'en avoir 50. Une demande d'agrément a été faite pour passer à 48 places. Un travail est mené pour mettre en place une mutualisation des locaux avec les enseignantes. La classe des grands en maternelle pourrait être utilisée pour répondre aux critères fixés par la DDCS

Par ailleurs, Monsieur Jean-Paul expose qu'il souhaiterait mettre en place un temps de rencontre entre les directrices de l'école, la directrice de l'ALSH, la responsable de la cantine et la responsable de la garderie pour améliorer la communication entre les différents services.

Monsieur Jean-Paul DEGONNE précise qu'il n'y aura pas de recrutement dans l'immédiat et ajoute qu'il souhaite tirer les bénéfices de la flexibilité des agents de la collectivité (Cantine / Garderie / ménage) pour leur proposer des heures complémentaires de travail.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au mardi 05 septembre 2023.

La séance est levée à 19h16.

Séance levée à: 19:20

En mairie, le 10/07/2023

Le Maire

Michel JOLLIVET